

Police locale - Zone de police de Gaume (5299)

E. CHALON - Président du Collège de police

Tél. : 063/214.738- Fax : 063/214.739 –

Lenclos, 134, 6740 ETALLE

esther.lapaige@police.belgium.eu

AVIS AU PUBLIC

Le Collège de police de la zone de police de Gaume porte à la connaissance du public que la Modification budgétaire n° 02 SO et SE 2025 de la zone de police de Gaume a été approuvée en séance publique du Conseil de police du 15 septembre 2025.

En exécution de l'article 34 de la Loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux qui déclare applicable, entre autres, l'article 242 de la NLC (art. L1313-1 CDLD), la modification budgétaire peut être consultée au siège de la zone de police, rue Lenclos 134 à Etalle, du 19 septembre au 02 octobre 2025 chaque jour ouvrable de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

La consultation se fera de préférence sur rendez-vous (063/214.738).

Etalle, le 15 septembre 2025

La Secrétaire
Esther LAPAIGE



Le Président
E. CHALON